

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 14</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 17/09/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 17/09/2024</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 20 du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, M. ROLIN Jérôme, M. PAQUIEN Lionel, Mme BARRIER Marie-Agnès, Mme JANTON Joëlle, Mme RONGY Marie-Madeleine, Mme MATHIEU-POUGET Régine, M. DUC Bernard</p> <p><u>Absents excusés :</u> M GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à ROLIN Jérôme), M BRET Vincent (a donné pouvoir à JANTON Joëlle), Mme MARION Isabelle (a donné pouvoir à VASSY Jean-Louis), M RODRIGUEZ Richard, M MARY Claude,</p> <p><u>Absents :</u> CARRERE Alexandra , DUC Gwendoline, CLET Benjamin <u>Secrétaire de séance :</u> BESSON Isabelle</p>

**DÉLIB. N° 051-2024 OBJET : APPROBATION DU DEVIS TOITURE
 « TENEMENT BERRUYER » A ST BONNET ET DEMANDE DE SUBVENTION
 AU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation de Solidarité territoriale, la commune de Valherbasse a obtenu une ligne de subvention intitulée « Entretien des bâtiments communaux et cimetière de Miribel » de la part du Département de la Drôme.

Il indique que la réfection de la toiture du tènement BERRUYER à St Bonnet est à envisager et il propose le devis de l'entreprise MESONA pour un montant de 10 064,70 € HT.

Il propose de demander au Département de la Drôme de prendre en compte ces travaux dans la ligne de subvention « entretien des bâtiments communaux » et de valider la demande de subvention pour le devis de l'entreprise MESONA.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- DECIDE de solliciter :

- le DÉPARTEMENT de la Drôme dans le cadre de la Dotation de Solidarité Territoriale sur le devis de l'entreprise MESONA pour un montant HT de 10 064,70 €

DONNE TOUT POUVOIR à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et

comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 20 septembre 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

